



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO 2026-05-31

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard le 4 mai 2026 :

**REGLEMENT DECRETANT L'ANNEXION D'UN PARTIE DU TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITE DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS**

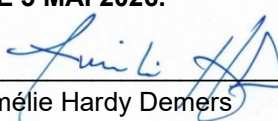
Ce règlement a pour objet de décréter l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets. Ce règlement concerne les lots suivants :

- Lot 6 132 889
- Lot 6 132 890
- Lot 6 132 902
- Lot 6 132 899
- Lot 6 132 901
- Lot 6 132 900
- Lot 6 132 895
- Lot 6 132 896 Ptie
- Lot 6 133 638 Ptie
- Lot 6 134 359
- Lot 6 134 347

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, situé au 219, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard (Québec) G0X 2M0, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) CE 5 MAI 2026.


Amélie Hardy Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, MRC de Bécancour certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [l'adoption du règlement #2026-05-31 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets], conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 5 mai 2026, à l'endroit suivant :

- Site Internet de la municipalité (stececiledelevrard.com)

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard, ce 5 mai 2026.


Amélie Hardy Demers

Directrice générale et greffière-trésorière